Trouvera t-on jamais l'assassin de la « plongeuse » lilloise ?

L'enquête policière continue sur de nouvelles bases et toutes les hypothèses seront examinées !

Grand émoi, hier, dans un poste de police lillois

De plusieurs sources, le bruit était parvenu jusque-là, qu'un écolier, rentrant du cinéma, le vendredi 11 mai, vers minuit 15, et habitant dans les parages du lieu où le crime fut commis, avait aperçu un homme suspect qu'il connaissait de vue, se laver les mains dans l'eau d'un ruisseau Selon le gamin, il ne pouvait s'agir que de l'assassin de Jeanne Ponseele

Ceci sembla d'autant plus plausible, que dans la nuit du 11 au 12 mai, de fortes averses étaient précisément venues grossir l'eau des ruisseaux

Partisan de ne négliger aucune indication, le commissaire de police du poste en question, envoya un gradé interroger la mère de l'écolier

Grâce aux déclarations que voulut bien faire cette dame, on fut rapidement éclairé sur la *véracité de sa progéniture :*

« Mon fils, dit-elle, est un petit menteur Ni lui, ni nous, ne *sommes sortis le soir* depuis plusieurs semaines. Il a certainement voulu se rendre intéressant auprès de ses camarades, en leur racontant cette histoire à *dormir debout.* »

Malheureusement, ce n'est pas là le seul dérangement inutile que durent s'imposer les policiers lancés sur la piste de l'introuvable assassin de la rue Mercier.

Ces sortes de déplacements furent même si nombreux, qu'ils firent perdre à d'aucuns un temps extrêmement précieux.

Il est d'ailleurs souhaitable, dans l'intérêt de la justice, que ces sortes de plaisanteries ne se renouvellent plus.

L'état de l'enquête

Nous n'étonnerons point nos lecteurs en leur faisant savoir que la piste d'André Gras est abandonnée.

Il est de toute évidence qu'il s'agit en l'espèce, d'un quidam aux mœurs extrêmement peu recommandables, mais de là à en faire un assassin, il y a un abîme ! Cet abîme est même si profond, que Gras ne se trouverait pas à la maison d'arrêt, où il est actuellement pour les délits qui lui sont reprochés, si *le crime de la rue Mercier n'avait pas été* commis En tous cas, son arrestation eut fait beaucoup moins de bruit et certains, qui, le sachant sous les verrous, se sont empressés de lui donner le coup de pied de l'âne, eussent gardé un silence honnête et prudent.

Une carte de visite !

Et à présent, nous dira-t-on où en est l'enquête de la police ? A cela, nous pouvons répondre que l'on s'occupe pour l'instant de rechercher un professeur de piano, domicilié à Anvers, et dont une carte de visite fut retrouvée dans le sac à main de Jeanne Ponseele. De cette carte, jusqu'ici, on n'avait pas fait état...

Dans une affaire aussi grave que celle de l'assassinat d'une personne en pleine voie publique, il importe, on en conviendra, qu'aucune investigation ne soit négligée.

On recherche, d'autre part, des éléments d'information dans l'entourage de l'assassinée. C'est là une mission si délicate, qu'on nous permettra de ne pas insister sur ce sujet.

Vox populi

On sait que dans les recherches jusqu'ici entreprises, c'est l'hypothèse d'un sadique ayant assassiné une femme qui l'avait repoussé, dans le but de savourer son agonie, qui guida le pas des policiers.

Fait curieux, ce mobile exclusivement hypothétique du crime, ne rencontra jamais grande créance auprès du public.

Par contre, l'opinion générale est que Jeanne Ponseele, dut avoir un ami qu'elle « subventionnait ». Le personnage ayant été, finalement, repoussé par sa maîtresse, qui, naturellement, lui aurait en même temps coupé les vivres, se serait vengé d'elle en la tuant, après avoir vainement tenté un rapprochement

S'il en était ainsi, *ce serait donc parmi les* anciens amis de la défunte qu'il faudrait rechercher le criminel.

Si enfermée de caractère, si cachottière qu'eût *été Jeanne Ponseele*, il n'est pas possible que l'ami intéressé, en question, ne soit pas connu d'un des membres de la famille de la *plongeuse ou de quelqu'un de l'en*tourage de cette dernière ?

Une nouvelle déposition

Il nous faut relater pour terminer avec le chapitre des investigations policières désirables ou réelles, que M. Perny, chef de la sûreté, a recueilli hier une déposition assez intéressante émanant de M. D... qui demeure à l'angle des rues Mercier et Ratisbonne.

Le soir du crime, M. D... frappé d'insomnie entendit de sa chambre une galopade dans la rue. Il s'agissait certainement, a-t-il dit, d'un individu isolé. S'étant mis à sa fenêtre, le témoin aperçut alors que le bruit s'était éloigné, deux hommes qui, arrivés en courant de la rue Mercier, s'arrêtèrent à hauteur de sa demeure, semblèrent se concerter, puis descendirent, *eux aussi*, par la rue *Ratisbonne*.

M. D... regarda sa montre qui avançait quelque peu. Il était à ce moment-là minuit 40.

Ceci permettrait, certes, aux imaginatifs de supposer que Mlle Jeanne Ponseele fut attaquée et frappée par un rôdeur de nuit qui voulait la dévaliser, mais ne put parvenir à son but. *Il faudrait également considérer que* ce rôdeur avait des complices faisant le guet et que ce sont ceux-ci qu'aperçut M. D...,

Mais, le champ des hypothèses est si vaste...

L'affaire du "jeune homme" blond d'Hazebrouck

Il nous revient qu'à la suite de l'arrestation du « jeune homme blond » opérée à Hazebrouck, dont nous avons parlé dernièrement, ce dernier a rencontré de grosses difficultés auprès de ses employeurs.

Sur le chantier où il travaillait, il avait toujours donné pleine satisfaction.

Le jeune homme blond était venu à Lille rendre visite à plusieurs de ses amis, avec lesquels il s'était diverti On sait le concours de circonstances malheureuses qui lui avait valu d'être soupçonné comme auteur du crime de la rue Mercier

Quant à sa propriétaire sexagénaire, elle est dans le quartier où elle habite honorablement connue. Il serait vraiment regrettable qu'une journée d'amusement vaille au jeune homme blond des ennuis immérités.

L'arme du crime

M. le docteur Leclercq, médecin-légiste, chargé par le Parquet de l'autopsie du cadavre de *Jeanne Ponseele*, a déposé hier son rapport manuscrit sur cette opération, entre les mains de M Blanchard, juge d'instruction chargé de l'affaire.

Ainsi que nous l'avons dit, la plongeuse portait huit blessures. Selon le docteur Leclercq, les premiers coups furent frappés à la poitrine et le dernier qui trancha la carotide, au cou, sous le lobe de l'oreille gauche

La lame du couteau dont se servit le criminel était d'une longueur de 10 à 11 centimètres d'une largeur de 15 millimètres et très effilée. Cette lame n'avait qu'un seul taillant et il semble bien qu'il s'agit, en l'occurrence, d'un d'un couteau à cran d'arrêt, arme préférée des apaches... et des souteneurs.

L'individu qui la maniait était certainement robuste. Lorsque pour la dernière fois, il frappa sa victime, la pointe de son couteau, après avoir *traversé une partie du cou*, alla se planter dans une vertèbre et y sectionna la moëlle épinière

Pour retirer l'arme de la plaie, l'homme dut employer toute sa vigueur. Il imprima ainsi à son couteau un mouvement de va et vient, qui contribua à agrandir l'orifice de la blessure et à donner à celle-ci un aspect particulièrement affreux à voir.

Ajoutons que contrairement à ce qui a été dit, les sous-vêtements de Jeanne Ponseele n'étaient nullement en désordre, ce qui écarte l'hypothèse du viol ou d'une tentative de ce genre.

Dans les ruines pour y mourir

Telle fut la triste fin de deux pauvres vieux a Lille

Dans la matinée de vendredi, vers 10 heures 30, des agents ont trouvé couché dans les ruines d'une maison située rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, à Lille, un vieillard qui râlait. On constata qu'il s'agissait d'un vieux misérieux, nommé *Timmerman Martin, 82 ans*, originaire de Liege, sans domicile fixe, ayant habité rue des Robleds, 21

Transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur, l'agonisant décéda une demi-heure plus tard sans avoir repris connaissance. Il a été établi que la mort était due à la misère physiologique.

— Une heure plus tard, le cadavre d'un *autre vieillard était découvert dans un sou*terrain des ruines du Kursaal, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets. Le corps, qui ne portait aucune blessure apparente, a été reconnu comme étant celui du nommé Thèse Richard, 70 ans, originaire de Quesnoy-sur-Deûle, sans domicile fixe. Un docteur appelé à faire les constatations médico-légales, déclara que *la mort était naturelle.*

Le défunt a été transporté à la morgue.

La mort de ces deux miséreux démontre, une fois de plus, la nécessité de réinstaller à Lille l'asile de nuit qui existait avant la guerre, pour y abriter les sans-logis et ne pas les laisser mourir comme des chiens... dans la rue.

Un jeune belge fusilla sa mère

Elle lui avait défendu d'aller à la Kermesse

Bruxelles, 18. — La commune de Hallaer, située entre Heyst-op-den-Berg et Heghem, a été le théâtre d'une affreuse tentative de meurtre.

Dans la ferme isolée du cultivateur Wyns, le fils de celui-ci, Jacques, âgé de 15 ans, se trouvait dans la cuisine en compagnie de son jeune frère et de sa mère, à qui il demanda la permission de pouvoir se rendre à la kermesse du village. La mère refusa. Le gamin se rebella contre sa mère et la frappa au visage. Il s'enfuit ensuite au grenier, poursuivi par la pauvre femme. Dans les combles, il décrocha un fusil de chasse et, au moment où Mme Wyns *passait* la tête à travers la trappe du grenier, le fils tira. La malheureuse reçut toute la charge dans la figure et, dégringolant l'escalier, s'abîma sur le sol.

Le jeune coupable s'enfuit ; arrivé à Lierre, il se présenta à un agent de police, à qui il raconta son forfait.

Les médecins n'osent se prononcer sur la gravité de l'état de Mme Wyns, qui a été transportée à l'hôpital de Heyst-op-den-Berg

La Journée Sportive

Le Criterium Cycliste (AMATEURS) du Nord de la France

Organisé le 3 Juin 1923 par le "Réveil du Nord" et la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord

La plus grande épreuve régionale

Plus de 10.000 francs de Prix

LES SUIVEURS AUTOMOBILISTES

*D'accord avec la Fédération des Clubs Cy*clistes et afin d'assurer à la course toute la régularité voulue, les commissaires seront pris en dehors de tout groupement ou fédération.

Ils ne seront connus qu'au moment du départ et prendront place dans les *voitures de* constructeurs. A ce sujet, nous avons déjà reçu quelques inscriptions, mais certains ont omis de déclarer la marque qu'ils représenteront. Nous rappelons donc aux suiveurs automobilistes qu'en nous faisant leur déclaration, ils devront nous indiquer leur marque ou leur club.

A cette condition, nous leur permettront d'arborer le fanion officiel, qui leur sera remis au départ.

On nous a également demandé si l'inscription devrait être accompagnée d'un droit *quelconque.*

Nous répondons : NON. Les Commissaires du Critérium ne réclament aucune rétribution

Nous organisons une épreuve populaire et non une course rémunératrice.

LES VOITURES INSCRITES

Voiture Unic, « Réveil du Nord ».
Voiture Renault, « Réveil du Nord » ;
Voiture Renault, « Réveil du Nord » ;
Voiture Delahaye, pilotée par M. Portrerie, président de la commission des fêtes de la rue de Paris ;
Voiture Génicot, pilotée par M. F. Génicot, vice-président de la F. C. C. N. ;
Voiture Antrop, pilotée par M. Antrop, trésorier de la F C. C. N.

LES PRIMES

Nous sommes heureux de publier les noms des généreux sportsmen qui, spontanément, et sans qu'aucune demande ne leur soit faite, se sont empressés de nous envoyer des primes :

Hôtel du Commerce, Denain, 50 fr. ; Cycles Job, Denain, 50 fr ; Club Sportif (Vieux-Condé), 75 fr. ; Les Amis de la rue de Paris, 150 fr., (cette prime sera répartie entre les premiers arrivants au contrôle de nuit, qui sera installé au « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris, Lille ; Lauten, constructeur de cycles à Ascq, un boyau «Nortier» ; Châlet *des Familles (Nouveau Boulevard)*, 2 bouteille de Champagne ; Café du «Chien Fidèle» 171, rue de Paris, 1 litre de Porto ; Café du « Réveil du Nord », 182, rue de Paris, 2 bouteilles de champagne ; Café du «Chien Fidèle» rue de Paris, 3 bouteilles de Champagne.

D'autres nous sont promises, au fur et à mesure de leur réception, nous les ajouterons à la liste. Gageons qu'elle sera imposante.

LES VESTIAIRES

Nous publions aujourd'hui, une première liste de commerçants qui, très aimablement, se sont mis à notre disposition en réservant chez eux un vestiaire pour les coureurs. Ceux-ci trouveront dans les maisons suivantes tout le confort et les soins désirables :

Café du «Moka», Boutry, 178, rue de Paris ; Café du «Réveil du Nord», Galmace, 182, rue de Paris ; Café du «Chien Fidèle», Guffez, 171, rue de Paris ; Café de la «Porte de Paris», Rose, rue de Paris (siège de la société Les *Amis de la rue de Paris*). *(A suivre).*

FEDERATION DES CLUBS CYCLISTES DU NORD

Nous rappelons aux membres du Comité de la Fédération des Clubs Cyclistes du Nord, *qu'ils sont convoqués ce soir samedi*, à 7 h., dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris. — Ordre du jour : Organisation du Critérium Cycliste Amateurs du Nord, le 3 juin prochain.

PARIS-DENAIN

LUNDI 21 MAI 1923 (PENTECOTE)

AVEC LE CONCOURS DU «REVEIL DU NORD»

Nous ne sommes plus qu'à deux jours de la date fixée pour cette importante épreuve passionnant tous les milieux sportifs de la Région et les admirateurs de la « Petite Reine ».

Fébrilement, les concurrents se préparent à la lutte qui promet d'être âprement disputée.

Que le beau temps favorise cette belle manifestation du muscle et Denain sera lundi le rendez-vous de tous les sportifs de la région.

Le contrôle de départ sera établi à Paris même, en face de la gare du Nord, café « Au Départ », rue de Dunkerque, de 6 h. 30 à 7 h. 15 du matin pour la remise des dossards, les signatures et le vestiaire ; les effets seront transportés à Denain moyennant 3 francs par coureur et par paquet.

Le départ définitif sera donné à 8 h. 30 à la sortie du Bourget. — Itinéraire : Le Bourget, La Chapelle-en-Serval, Senlis, 38 kil. (c. v. cachet), Esrrées Saint-Denis, Roye, *Péronne* 126 kil. (c. f. signature), ravitaillement, Bapaume 147 kil. (c. v. cachet), Cambrai 176 kil. (c. f. signature), Escaudœuvres, Iwuy, Douchy, Croix Sainte-Marie, Denain, Pont de l'Enclos, rue Emile-Zola, rue de Villars, rue Lazare-Bernard, place Gambetta, un tour de piste.

En attendant les arrivées, à partir de 14 heures, aura lieu, sur la place Gambetta, une fête olympique et musicale, les spectateurs seront tenus au courant de la position des coureurs cyclistes.

CROIX-BRUAY ET RETOUR (130 kilomètres)

organisé par le Vélo-Club Croisien, le 21 mai 2.000 francs de prix

Cette épreuve est ouverte aux coureurs de 2e, 3e, 4e catégories et débutants.

Le Parcours

Le parcours (130 kil.) indiqué par des flèches de direction est le suivant : Croix (*départ*), Wasquehal, Bondues, Wambrechies, Quesnoy, La Prévoté, Houplines, Armentières Fleurbaix, Neuve-Chapelle, La Bombe, Béthune, Haillicourt, Bruay, Béthune, La Bombe et retour par la même route jusqu'au boulevard de Tourcoin, le traverser pour venir sur Wasquehal, *au Noir Bonnet, tourner à gau*che, Pont du Chemin de Fer, rue de Wasquehal, rue de la Brasserie, rue de la Gare, boulevard Emile Zola où aura lieu l'arrivée.

Les Prix

1er, une bicyclette de course ; 2e, un cadre de course ; 3e, une paire de roues montées ; 4e, 100 fr. en espèces ; 5e, 80 fr. en espèces, etc., etc. Prix *spéciaux pour la catégorie et* débutants, cumulant au classement général en tout trente prix.

Les engagements sont reçus chez M. E. Beague, 78, boulevard Emile-Zola, à Croix jusqu'au jour de la course

Le montant de l'engagement est fixé à 4 fr., dossard compris.

La distribution des dossards se fera le lundi 21 mai, à partir de 9 h. 30. Le départ se fera à 12 heures précises ; les coureurs suivront la voiture officielle jusqu'au départ définitif.

A 3 heures, course de jeunes (jusque 15 ans) *Croix-Wambrechies. Engagement : 1 fr.* Les prix seront affichés au siège du V. C. C.

LA COURSE HARNES-DOUAI ET RETOUR

Dimanche 2 mai aura lieu à Harnes, une épreuve cycliste de 50 kilomètres environ, ouverte à tous amateurs non licenciés.

Cette épreuve se disputera sur le circuit Harnes, Lens, Billy-Montigny, Hénin-Liétard, Douai, Hénin-Liétard, Courrières, Harnes, nombreuses primes à ajouter à plus de 400 fr. de prix.

Les engagements de 3 fr. sont reçus chez M. A. Dern, l'organisateur, Hôtel de Ville, à Harnes (Pas-de-Calais).

Football-Association

LE GRAND TOURNOI DE FOOTBALL-ASSOCIATION DE LA PENTECOTE

Le second match

Nous avons dit hier que la tâche des Olympiens serait difficile.

Le second match décidé par le tirage au sort a donné : Racing-Club de Bruxelles contre Racing-Club de Roubaix.

Qu'on ne croie pas que la tâche des Racingmen Roubaisiens sera plus facile que celle des Olympiens Lillois.

Bien qu'ils reviennent d'un long déplacement en Espagne, les « Rats » comme on les désigne en Belgique, ont toujours figuré d'une façon extrêmement honorable dans les tournois à l'étranger.

Le Racing-Club de Bruxelles avait la spécialité des déplacement lointains et dans les Pays Scandinaves comme dans les Pays Latins, on conserve le meilleur souvenir de lui.

Cette saison encore, il peut se parer du magnifique titre de vainqueur de l'Union Saint-Gilloise en Championnat de Belgique.

L'équipe sera ainsi formée :

Debie, Van Wambeke, Lavigne, Vens, Kleinermann, Van den Houtte, Collignon, Mceschalk, Jooris, Trockaert, Busschot ; remplaçant, Roset.

LE CHALLENGE ANDRE SAINT-LEGER

L'Union Sportive de Pérenchies I rencontrera demain, sur son terrain, la quatrième équipe du Sporting-Club Fivois. Coup d'envoi à 15 heures.

Cynophilie

LA Xe EXPOSITION ANNUELLE DE CHIENS DE TOUTES RACES

La manifestation des 10 et 11 juin (Fêtes de Lille) organisée par le Club du Chien Berger de Défense de Lille, sous les auspices de MM les Sénateurs et Députés du Nord, de *M. Morain, préfet du Nord* et de la Municipalité s'annonce comme devant être la réunion la plus importante de l'année.

En dehors des opérations du jury, un concours de sauts aura lieu le dimanche après midi et le lundi nous réserve un concours de *rapport pour chiens de chasse et un concours* de chiens ratiers

Le numéro des tickets d'entrée remis aux *visiteurs participera* au tirage d'une tombola d'un chien de berger

La liste des juges les plus réputés, qui paraîtra sous peu, amènera les meilleurs chiens de chasse, de berger, terriers et chiens de luxe de la région.

Le programme-règlement est envoyé sur demande au Secrétariat, 21, rue de Turenne, à Lille.

Hippisme

COURSES A MAISONS-LAFFITTE

1re Course. — 1. Chiboux (Winkfields), g. 122.50, p. 20.00 ; 2. Fortuny (J. Clay), p. 12.50 ; 3. Patte blanche (Brethés), p. 13.00.

2e Course. — 1. Pomare (Garner), g. 30.00 ; p. 17.50 ; 2. Le Bellophoron (J. Clay), p. 46.00 ; 3. *Sœur Anne (M. Allemand), p. 21.50*

3e Course. — 1. Hanza (R. Ferré), g. 201.00. p. 29.50 ; 2 Vicence (Veyer), p. 14.50 ; 3. Caraibe (J. Clay), p. 17.50.

4e Course. — 1 Bomarsund (Winkfield), g. 22.00. p. 13.50 ; 2. Lady Elinor (Mac Gee), p. 15 50.

5e Course. — 1. Bocantin (Valatti, g 53.00, p. 20.00 ; 2 Ma Camarade (Lepinte), p. 26.50 ; 3. Sclamire (Floch), p. 28.50

6e Course. — 1. Old Pip (Stern), g. 25.50, p. 11.50 ; 2. Aldebaran (Winkfield), p. 11.00

7e Course. — 1. Lycamue (Sougue), g. 37.00 p. 20.50 ; 2. Nerande (André), p. 27.00 ; 3. Serenette II (Serbidon) , p. 71.00.

L'aide aux familles nombreuses est examinée par le Sénat

Le principe d'une allocation est adopté

La séance de vendredi est ouverte sous la présidence de M. JENOUVRIER. A l'ordre du jour, il y a diverses propositions concernant l'aide aux familles nombreuses.

Le rapporteur, M. François SAINT-MAUR, par quelques chiffres empruntés aux statistiques, montre le danger que fait courir au pays la faiblesse de notre natalité. Celle-ci est en complète régression. Quelles en sont les causes ? Elles sont nombreuses vie chère, insalubrité et insuffisance du logement, individualisme.

Il propose que toute famille ayant plus de trois enfants, reçoive de l'Etat une allocation annuelle pour chaque enfant de moins de 13 ans. *Le taux sera fixé à 90 francs par enfant.* Les départements et communes pourront, de leur côté sur leurs ressources, en augmenter le taux.

M. DEBIERRE intervient en faveur des enfants naturels — le texte ne visant que les enfants légitimes ou légitimes, mais son amendement est repoussé.

Le principe de l'allocation est adopté.

Après l'examen de diverses propositions, le Sénat s'ajourne à mercredi prochain.

Le grand mouvement de grève des C. P. T. T.

Bruxelles, 18. — On annonce que sur la ligne du Luxembourg, le train international partant de Bruxelles à 7 h. 02 a été arrêté à Jemelle.

Le train n° 8, Ostende-Constantinople, parti de la gare du Nord à 14 h. 30, sera également arrêté à Jemelle, ainsi que le train à destination de Dôle qui quitte Bruxelles à 0 h. 10.

L'express Constantinople Ostende, qui doit arriver à Bruxelles-Nord à 11 h. 02, a été arrêté à Arlon. Le personnel de la gare de formation de Schaerbek s'est mis en grève.

La Chambre fait confiance au Gouvernement en Belgique

Bruxelles, 18. — La Chambre a approuvé, par 103 voix contre 4 et 57 abstentions socialistes, un ordre du jour de confiance au Gouvernement à la suite de l'interpellation sur la mobilisation des cheminots.

Le Champion de Boxe MASCART au " Réveil du Nord "

Accompagné de son fidèle manager Thiétart, de Franck Briscot, le rude boxeur valenciennois et de M. Solot, vice-président du Boxing-Club d'Anzin, le valeureux champion anzinois Edouard Mascart, qui devait arbitrer plusieurs combats, hier soir, à Lille, nous a rendu visite

Mascart fut reçu dans nos bureaux par MM. Le Masson, secrétaire général de la rédaction ; Fleury, chef des services administratifs, entourés de nombreux collaborateurs

M. Le Masson souhaita la bienvenue à Mascart et se déclara très heureux d'avoir été chargé par le « Réveil du Nord » de recevoir un des meilleurs gas de notre vaillante race de travailleurs du Nord qui, par son travail et sa ténacité a réussi à monter inscrire son nom au beau ciel du sport.

Edouard MASCART

« Notre journal, *dit le secrétaire général du* « Réveil », a le premier applaudi à vos efforts et à vos succès et tout dernièrement encore à *la suite de votre grande victoire sur* l'anglais Matthews, laquelle vous a définitivement consacré, le « Réveil du Nord », en la personne de son collaborateur M. Polvent, allait vous féliciter dans votre maison familiale

Vous nous rendez cette visite aujourd'hui. Je vous en remercie et en trinquant avec vous, je vous renouvelle nos félicitations et je fais des vœux pour que vos espérances se réalisent dans le brillant avenir que vous vous êtes préparé ».

Marcart remercia. Puis le champagne fut versé et on trinqua aux succès du champion d'Anzin.

La réforme de l'Enseignement est discutée à la Chambre

Le projet gouvernemental est assez combattu

A sa séance de vendredi après-midi, la Chambre adopte d'abord une proposition de M. BONNEFOUS aux termes de laquelle il est interdit, sous peine de confiscation et d'une amende de 500 à 1.000 francs, de distribuer ou *faire distribuer le jour du scrutin les bulletins*, circulaires et autres documents. Dans chaque section de vote, les candidats de chaque liste pourront faire déposer des bulletins de vote sur une table préparée à cet effet par les soins du maire.

Les partisans de la réforme « Bérard », se sont fait ensuite entendre.

M. GUIBAL, en un long discours, qui n'est *qu'un plaidoyer en faveur de la réforme, affirme* que la réforme assure l'unité d'éducation et la progression méthodique des enfants.

Il affirme sa conviction de la supériorité des études classiques.

MM. LEYGUES et HERRIOT l'interrompient pour *déclarer que si ils sont de son avis à ce* point de vue, il ne s'en suit pas que les études gréco latines doivent être imposées à tous les *enfants sans distinction*

Au nom de ses amis socialistes, LOCQUIN *se prononce contre une réforme qui empêche les* enfants des écoles primaires de passer ensuite dans *l'enseignement secondaire.*

M. l'Abbé LEMIRE fait grief aux programmes d'*enseignement d'être trop chargés et de fati*guer inutilement les enfants. Il est partisan d'un *enseignement ouvert à tous.*

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure. Séance de mardi. propriété commerciale.

Le nouveau régime des pensions

La Chambre a consacré la séance du matin à la suite de la discussion du régime des pensions.

L'article 4 du projet, voté sans discussion, est ainsi conçu : « Les titulaires de pensions d'ancienneté ou d'invalidité attribuées en vertu de la présente loi, conserveront le bénéfice des indemnités pour charges de famille pour les *enfants nés avant la cessation de l'activité* ».

Le droit à la pension d'ancienneté est acquis à 60 ans d'âge et 30 ans de services effectifs sous réserve de certains cas d'invalidité.

Un amendement Lebas

La discussion s'engage sur la bonification à accorder aux fonctionnaires dont les emplois présentent des risques particuliers.

LEBAS demande que les règles de classement des fonctionnaires dans chaque catégorie soient élaborées par une commission à laquelle seront adjoints des délégués du personnel.

M. D'AUBIGNY s'oppose à cet amendement, où il voit une application du système des Soviets.

La Chambre décide de passer outre et l'amendement Lebas est voté à mains levées.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi

L'indemnité de zone aux fonctionnaires des R. L.

Une réunion s'est tenue hier à la préfecture du Nord, pour la révision de la liste des localités où le bénéfice de l'indemnité de zone restera acquis aux fonctionnaires des Régions libérées.

Il fut procédé à la nomination de sous-*commissions qui rédigeront une proposi*tion qui sera soumise à l'approbation d'une Commission ministérielle.

Nous croyons savoir que le coefficient de dévastation sera cette année un peu moins élevé d'une façon générale que l'année précédente.

Accusé d'un crime, un Lensois vient d'être acquitté

Alençon, 18. — Le nommé Jérémie D'Artois, 20 ans, sujet belge, mécanicien à Lens, accusé d'avoir, en septembre 1922, assassiné à Champsecret, Mme Pichereau, épicière, a été acquitté par la Cour de l'Orne.

A Lausanne, un accord complet est intervenu

Lausanne, 18. — La conférence, siégeant en comité financier, a enregistré, ce matin, un accord complet intervenu, touchant les clauses sanitaires du futur traité de paix. A ce propos, des congratulations réciproques ont été échangées entre es délégations alliées et turques.

Le comité financier s'est occupé ensuite du chapitre du traité intitulé « clauses diverses », dont les unes ont trait au sort de la liste civile ottomane, d'autres au transfert aux grandes puissances des créanciers de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Hongrie sur la Turquie. Cette dernière question est intéressante, en ce qu'elle touche le problème des réparations

En DEUX LIGNES

Paris. — Aux funérailles de M. de Freycinet, *M. Poincaré parlera au nom de l'Académie.*

Paris. — Trois plaintes en escroquerie contre M. C..., 23 a., banquier, rue N.-D de-Lorette.

Amiens. — Une délégation d'écoliers des villes marraines anglaises arrivera le 21 mai, au soir.

Orléans. — La gelée a causé de graves dommages aux arbres fruitiers et aux vignes.

Orléans. — La minoterie de Villeneuve est détruite par un incendie. Dégâts éval. a 1 million.

Paris. — Sous la présid. de M. Ricard, ancien Min., s'est ouvert le 5e Congrès de l'Agriculture.

Paris. — 26 mai, le dîner du Comité Franco-Belgique, sous prés. le MM. Poincaré et Theunis.

Paris. — M. Millerand a accepté la présidence du banquet de la Presse étrangère, 26 juin.

FEUILLETON DU 20 MAI 1923 N° 14

L'ANNEAU D'ARGENT

Grand roman d'amour par Georges de BOISFORÊT

PREMIERE PARTIE

Les misères des riches

II

SOUFFRANCE D'AMOUR

Il était près de la porte. Avant de disparaître, il se retourna une fois encore... et, de loin, il lui envoya un baiser où il mit toute son âme.

Elle devint très pâle.

Dieu, comme elle l'aimait déjà !..

Maintenant il s'était éloigné.

Elle était seule.

Brusquement elle tressaillit.

Une main venait d'écarter la draperie et devant elle un homme se dressait.

C'était le docteur Daubry.

Alors, arrachée à son rêve d'amour, revenue brutalement à la *réalité des choses*, elle se rappela le malheureux infirme que, dans l'ivresse où l'avait jetée l'aveu du jeune officier, elle avait oublié

Et subitement toutes ses angoisses revécurent.

Elle ne songeait plus qu'à son père.

Qu'allait lui apprendre le médecin ?

Il semblait ému, hésitant, et la ride profonde creusée sur son vaste front ne laissait que trop pressentir le trouble, le souci qui l'agitaient intérieurement.

L'état du banquier était alarmant...

...Grave

...Désespéré peut-être ?

Ah ! Dieu !..

Elle eut un cri.

Une interrogation affolée :

— *Mon père ?...*

Elle s'était élancée vers le praticien. Elle s'accrochait à son bras. Et les yeux fixés *sur ceux du docteur Daubry*, elle semblait vouloir lire au plus profond de sa pensée.

— Ecoute, Marcelle... il faut être raisonnable... Il faut avoir du courage... beaucoup de courage.. Tu es une grande fille à présent. Je puis.. je dois te parler à cœur ouvert ne rien te dissimuler . Ton père n'a plus que peu de temps à vivre, peut-être.. Sa maladie échappe à tous les diagnostics.. Tâche de lui rendre le plus doux possible les jours qu'il a encore à passer ici-bas.. Ils sont limités.. Aller contre ses désirs.. résister à sa volonté ce serait hâter sa fin.

Ne l'oublie pas

Livide, les prunelles dilatées, elle l'écoutait *sans l'interrompre.*

Ainsi c'était vrai, son père était condamné !..

Irrésistiblement !..

Et la science ne pouvait rien pour le sauver.

Oh ! c'était atroce !

Son père... son pauvre père qu'elle aimait tant, bientôt elle ne le posséderait plus !La mort le plus prendrait ! Et désormais devant une tombe, il lui faudrait s'agenouiller !..

Elle porta la main à sa gorge.

L'air lui manquait.

Elle étouffait.

En face de cette douleur qu'il avait fait naître, une immense pitié étreignit le cœur du savant. Il avait vu venir au monde Marcelle. Il la chérissait presque autant que si elle eût *été sa fille*. Ah ! pourquoi lui avoir révélé la terrible vérité ? Pourquoi Sartolles avait-il exigé de lui qu'il parlât à la pauvre enfant comme il venait de le faire ! Dans quel but !.

*Il voulut mettre fin immédiatement à cet*te scène pénible.

— Voyons, sois forte, sois vaillante, je t'en conjure... Ton père a demandé que tu te rendes auprès de lui... Il doit t'entretenir de choses graves, paraît-il.

Va, Marcelle.

Il t'attend.

Mais songe à mes recommandations.

Il importe de lui éviter avec soin tout sujet de contrariété. e te le répète, aller *contre ses désirs, résister à sa volonté*, ce serait abréger son existence...

Avant de s'en aller, il ajouta :

— D'ailleurs, je suis parfaitement rassuré. C'est là, je m'en porte garant, un reproche que tu n'auras jamais à t'adresser.

Droite, sans un geste, l'œil fixe, elle le regarda s'éloigner.

« Aller contre les désirs de son père, résister à sa volonté, ce serait abréger son existence... »

Pourquoi le docteur Daubry lui disait-il cela ?

Oui, pourquoi ?

Est-ce qu'elle avait l'intention, au cas où il lui donnerait un ordre, de désobéir à l'infirme ? de lui causer une peine qui, maintenant elle le savait, aurait des conséquences aussi funestes !..

A Dieu ne plaise qu'elle eût jamais une pareille pensée !..

Une pensée aussi abominable !..

Il la faisait appeler auprès de lui.

Il avait... paraît-il... des choses graves à lui dire.

Quelles choses graves ?

Elle ne devinait pas.

Et, cette ignorance lui causait un malaise inexplicable. Elle sentait son cœur se glacer, et elle frissonnait comme à l'approche d'un danger.

Elle essaya de dominer ses nerfs, de *reconquérir un peu de sang-froid.*

Dieu, combien elle était impressionnable !..

Combien sotte surtout !..

Quel danger... venant de son père... pouvait-elle redouter ?..

Vraiment c'était à croire qu'elle devenait folle !..

Pauvre père chéri... si malheureux... si pitoyable, hélas ! voici que, à présent, elle avait presque peur de lui.

Ah ! c'était absurde !..

Criminel même !..

Elle avait quitté le petit salon Louis XV Elle gravit un étage, suivit un couloir très large.. et se trouva devant la porte de la chambre du banquier.

Au moment de frapper à cette porte elle eut une hésitation.

Presque un mouvement de recul.

Loin de se dissiper, son trouble augmentait encore. *Un tremblement l'agitait de la* tête aux pieds. Et toujours elle éprouvait au cœur cette oppression... cette sensation de froid... indéfinissable...

Enfin, elle fit appel à toute son énergie.

Et, après s'être annoncée par un coup discret, elle poussa la porte, pénétra dans la pièce toute tendue d'étoffes sombres, imposantes, sévères.

Installé dans son fauteuil, la tête appuyée sur des coussins, le paralytique la *regardait s'avancer.*

Il dit :

— C'est toi, Marcelle, je t'attendais mon enfant.

Et après qu'elle l'eût embrassé :

— Assieds-toi là... tout près de moi... On dirait que tu trembles... Qu'as-tu ?... Voyons, remets-toi. Le docteur Daubry t'a dit que j'avais à te causer... de choses d'une gravité exceptionnelle ?

Il parlait avec effort... d'une voix faible, à peine distincte.. comme si déjà l'ombre de la mort planait sur lui.

Et, bouleversée par cette voix qui était presque celle d'un agonisant, la jeune fille contemplait l'infirme avec une douleur extrême.

Pourtant elle comprit qu'elle ne devait pas l'alarmer... en lui laissant voir la détresse qui était en elle.

Elle murmura simplement :

— Oui, père.

— Approche... plus près encore... Parler trop haut m'épuise.. Ah ! ton malheureux père est bien vieilli.. bien fini à présent.. Chaque jour, chaque heure, je sens décroître mes forces... La lampe qui n'a plus d'huile s'éteint... Moi aussi, bientôt, je m'éteindrai tout doucement... et mon rôle sera terminé sur la terre.

Elle eut un cri, une plainte déchirante.

— Oh ! par pitié ne t'exprime pas ainsi, *Tu ne sais donc pas le mal que tu me fais.*

Il n'est pas possible que tu dises vrai... Ce serait affreux... affreux... Je deviendrai folle de chagrin.

...Dieu ne le voudra pas !

— Pauvre chère petite.

— Dis-moi que c'est uniquement pour m'éprouver que tu prononces de telles paroles... Ah ! depuis un moment il me semble que je vis dans un cauchemar... A plaisir on dirait que l'on enfonce des griffes dans mon cœur pour le déchirer... J'étais trop heureuse !.. Cela ne pouvait durer... Je ne demandais au ciel qu'une faveur.... celle de le conserver à mon affection... Et voici que tout à coup, tu m'apprends que je *ne dois pas espérer... que bientôt tu me* quitteras... Ah ! ce sont là des mots terribles... Par grâce, dis-moi qu'ils ne sont pas sincères... Père, j'ai peur... Songe donc,

Elle se tordait les bras.

sans toi, que veux-tu que je devienne...

Elle faisait peine à voir.

Et lui la regardait en dessous... étrangement... méchamment... *tandis que dans ses* prunelles, que voilaient à dessein les paupières à demi baissées, s'allumait une flamme de joie satanique.

Oui, maintenant il était sûr de sa vengeance !..

Rien au monde n'en pouvait retarder l'exécution.

— Voyons, Marcelle, ma chérie, calme-toi. Peut-être, en effet, ai-je eu tort de te parler comme je viens de le faire... Pourtant, il existe des cas où, si épouvantable qu'elle soit, mie